

**BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALI**



SERVICES CENTRAUX

Secrétariat Général

**Unité de Gestion des
Reformes des Institutions
Financières de la CEMAC**

736 avenue Monseigneur Vogt,
Boîte Postale 1917
Yaoundé – République du
Cameroun
Tél. : (237) 222 23 40 30
Fax : (237) 222 23 33 29



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE



**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS
FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC**

AMFUAC (P-Z1-H00-072) / PAMFUAC (P-Z1-H00-070) / PASFIC (P-Z1-H00-029)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N°01/BEAC/SG/UGRIF/PAMFUAC/2025 du 02 juillet 2025

**Sélection et financement des sociétés pouvant bénéficier de la prise en charge
des frais d'introduction en bourse**

Secteur : Financier

1. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les ressources du Fonds d'Aide au secteur Privé Africain (FAPA), afin de couvrir le coût du Projet d'appui au marché financier unifié d'Afrique Centrale (PAMFUAC), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don, pour financer des demandes d'introduction en bourse de quatre (4) sociétés ceci dans le but de développer des marchés de capitaux de l'Afrique Centrale.
2. Logé à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le projet PAMFUAC dans sa composante 2 « Appui à la Bourse », promeut un mécanisme incitatif pour les entreprises susceptibles de faire leur introduction en bourse. Ainsi, le projet prévoit la prise en charge des frais d'introduction en Bourse pour les sociétés éligibles concernées. A cet effet, une enveloppe de 223 780 dollars américains (soit environ 142 925 000 FCFA en janvier 2025) a été provisionnée sur financement du Don du Fonds d'Aide au secteur Privé Africain (FAPA) », pour encourager les entreprises à se faire coter à la BVMAC.
3. La langue de travail est **le français**.
4. Les entreprises qui sollicitent leur éligibilité à ce financement doivent préalablement obtenir l'approbation de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) et de la BAD. Une attention sera portée sur les types de dépenses à engager pour s'assurer qu'ils respectent les exigences de la BAD.

Les dépenses éligibles au financement sont circonscrites, cumulatives et dans la limite de l'enveloppe disponible par dossier. Ces dépenses concernent les rubriques de charges ci-après.

- ✓ La commission de visa de la COSUMAF ;
- ✓ la commission d'introduction en Bourse de la BVMAC ;
- ✓ les frais du Conseil Juridique ayant signé le Document d'Information ;
- ✓ les frais du Commissaire aux Comptes ayant certifié les comptes présentés dans le Document d'Information.

NB : La conduite d'une opération d'introduction en Bourse à la BVMAC ne donne pas automatiquement droit au financement ci-avant, qui n'est pas rétroactif. En conséquence, aucune société cotée avant l'entrée en vigueur du don ne pourra bénéficier de ce mécanisme incitatif.

5. Toute entreprise souhaitant s'engager dans un processus devant aboutir à une IPO au terme d'une opération d'appel public à l'épargne est encouragée à postuler. En répondant à l'appel à candidature, l'entreprise s'engage par écrit à soumettre une demande de financement dans le cadre du « Don du Fonds d'Aide au secteur Privé Africain (FAPA) » présenté plus haut.
6. Les entreprises souhaitant bénéficier de cette dotation devront répondre à l'appel à candidatures. En parallèle, un responsable autorisé de ladite entreprise devra aussi adresser une correspondance au Président de la COSUMAF et au Directeur Général de la BVMAC pour l'informer du processus d'IPO engagé et lui signifier l'intention de la société de bénéficier du financement du projet.
7. **L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)** Organisme d'Exécution du projet, invite les sociétés à présenter leur candidature en vue de fournir et de bénéficier de la prise en charge des frais d'introduction en bourse. Les structures intéressées doivent produire les documents suivants :
 - ✓ lettre de demande de financement indiquant l'utilisation qui sera faite de la dotation ;
 - ✓ engagement à faire coter les titres à la BVMAC ;
 - ✓ fiche signalétique de l'entreprise ;
 - ✓ jeu complet des états financiers sur les trois dernières années d'activité, certifiés par un Commissaire aux comptes (Expert-comptable agréé dans un Etat de la CEMAC) ; présentés suivant l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière dans l'espace OHADA (Bilan, Compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, notes annexes) ;
 - ✓ document présentant la gouvernance de l'entreprise ;
 - ✓ un document présentant la politique RSE de l'entreprise ;
 - ✓ projet de Document d'information soumis à la COSUMAF par l'entreprise ;

- ✓ copie du contrat entre l'entreprise et les arrangeurs-chefs de file Incluant la structure ;
 - ✓ relevé d'identité bancaire ;
 - ✓ alignement avec les priorités stratégiques de la BAD ;
 - ✓ Rapport décrivant l'impact sur le développement de ladite Société et son engagement pendant la durée du Projet.
8. Les intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09 heures à 14 heures (heures locales), du lundi au vendredi.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **mardi 30 septembre 2025 à 12 heures (heure locale)**.
10. Les manifestations d'intérêt déposées, doivent obligatoirement porter la mention
« Avis à Manifestation d'Intérêt N°01/BEAC/SG/UGRIF/PAMFUAC/2025 pour la sélection et le financement des sociétés pouvant bénéficier de la prise en charge des frais d'introduction en bourse »
11. Adresse de contact et de dépôt des Manifestations d'Intérêt :

BEAC SERVICES CENTRAUX- Bureau d'Ordre
A l'attention de la Coordonnatrice de l'UGRIF
736, Avenue Monseigneur Vogt,
Boîte Postale 1917 Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (+237) 222 23 40 30
Fax : (+237) 222 23 33 29
Adresse électronique : UGRIF@beac.int


La Coordonnatrice du Projet,
Emmanuelle OBOUH-FEGUE